

Glossaire

La **fracture numérique entre les genres**, ou fracture numérique, correspond à la différence entre des groupes de personnes, à savoir les femmes et les hommes, qui disposent ou non d'un accès aux technologies et à l'internet. Les femmes et les filles ont souvent moins accès à l'internet et aux technologies permettant d'y accéder – constat d'autant plus fréquent dans les pays en développement. Il s'agit là d'un enjeu essentiel au regard des priorités en matière d'égalité des genres puisque les inégalités d'accès aux technologies et à l'internet empêchent les femmes et les filles d'accéder à certaines informations et de s'exprimer. Le manque d'accès et d'implication des femmes et des filles dans ce domaine peut exacerber davantage les inégalités existantes et avoir une incidence négative sur le développement économique des pays (Plan International, 2021^[1]).

Le principe « **Ne pas nuire** » a été formulé en « réponse à la reconnaissance croissante des conséquences négatives potentielles de l'aide » (Charancle et Lucchi, 2018, p. 4^[2]). L'application de ce principe implique de prendre les mesures nécessaires pour éviter d'exposer les personnes ou des groupes de personnes à des risques supplémentaires dans le cadre d'une intervention, et de réfléchir aux solutions permettant d'atténuer les conséquences négatives potentielles sur les communautés, les économies et l'environnement.

La notion de **genre** renvoie « aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée considère, à un moment donné, comme adéquats pour les hommes et les femmes. Outre les attributs sociaux et les perspectives associés au fait d'être un homme et une femme, et les relations entre femmes et hommes et entre filles et garçons, la notion de genre fait aussi référence aux relations entre les femmes et entre les hommes. Ces attributs, perspectives et relations sont des constructions sociales, fruits d'un apprentissage par le biais de processus de socialisation. Ils se définissent en fonction du contexte, de facteurs temporels, et sont de nature variable (...) » (ONU Femmes, OSAGI, Intégration systématique de la problématique du genre : concepts et définitions, <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>).

Tout le monde ne souscrit pas à une conception binaire des catégories du sexe (femme ou homme) ou du genre (féminin ou masculin). Le genre et le sexe sont liés à l'identité de genre, mais en différent. L'identité de genre désigne l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non à la physiologie de la personne ou au sexe assigné à la naissance. (OMS, page du site internet consacrée au genre et à la santé <https://www.who.int/topics/gender/fr/>).

La notion d'**égalité des genres** renvoie à « l'égalité des droits, des responsabilités et des chances entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons. Le principe d'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne doivent pas dépendre de leur sexe. L'égalité entre les genres signifie que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes (...) » (ONU Femmes, OSAGI, Intégration systématique de la problématique du genre : concepts et définitions, <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>).

L'**intégration systématique** de la problématique du genre est le « processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les réglementations, les politiques ou encore les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que les inégalités ne puissent se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les genres » (ECOSOC, 1997).

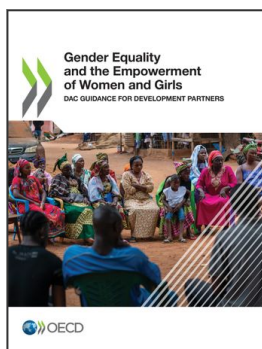
L'**autonomisation des femmes et des filles** concerne leur accès au pouvoir et le contrôle qu'elles exercent sur leur propre existence. Ce processus englobe la sensibilisation, le renforcement de la confiance en soi, l'élargissement des choix, un meilleur accès aux ressources et un contrôle accru de celles-ci, ainsi que des actions destinées à transformer les structures et organismes qui renforcent et perpétuent la discrimination et les inégalités fondées sur le genre. Cela signifie que pour parvenir à l'autonomisation, les femmes doivent non seulement avoir les mêmes capacités (éducation et santé) et le même accès aux ressources et aux opportunités (terre et emploi), mais aussi la liberté d'utiliser ces droits, capacités, ressources et opportunités pour faire des choix et prendre des décisions stratégiques (comme cela est rendu possible dans les positions de leadership et de participation aux organismes politiques). » (ONU Femmes Centre de Ressources <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr>). Dans le contexte global de « l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles », l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour parvenir à l'égalité des genres et constitue un levier à ces fins. Ceci n'est toutefois pas suffisant. Dans l'optique d'atteindre une égalité des genres durable, il est fondamental de lutter contre les causes profondes des inégalités fondées sur le genre, et de s'atteler à changer les normes sociales néfastes, en incluant les hommes et les garçons dans cette démarche.

Le concept d'**intersectionnalité** offre en un cadre théorique qui suggère que les déterminants sociaux (tels que la race, l'origine ethnique, la foi, le statut socioéconomique, la classe, la caste, la localisation géographique, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, le statut d'immigrant et le genre) se conjuguent, et se recoupent, au niveau micro-économique pour constituer le vécu d'une personne (Coleman, 2019^[3]). Ce vécu est envisagé au sein des différents systèmes sociaux, institutionnels et structurels de privilèges qui renforcent l'oppression (sexisme, capacitisme, racisme) (Bowleg, 2012^[4]). Ce cadre invite à une étude et une analyse plus complète, aide à mieux comprendre comment ces informations peuvent être utilisées pour nourrir les politiques et les programmes et bénéficier à celles et ceux qui souffrent, de façon disproportionnée, de marginalisation ou de discrimination, ou qui se heurtent à des obstacles.

Une **approche centrée sur les survivantes et les survivants** fait référence à un ensemble de principes, de croyances et d'actions en vertu desquels les droits, besoins et aspirations d'une survivante ou d'un survivant de violences sont pris en compte en priorité dans les processus, entre autres, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes et politiques, et de collecte des données. Cette approche repose sur la sécurité, la confidentialité, le respect et la non-discrimination (GBV AoR Working Group, 2019^[5]).

Références

- Bowleg, L. (2012), « The Problem with the Phrase Women and Minorities: Intersectionality—an Important Theoretical Framework for Public Health », *American Journal of Public Health*, vol. 102/7, pp. 1267-1273, <https://doi.org/10.2105/ajph.2012.300750>. [4]
- Charanclé, J. et E. Lucchi (2018), *Incorporating the principle of « Do No Harm »: How to take action without causing harm*, Humanity & Inclusion (Operations Division) and F3E, https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/donoharm_pe07_synthesis.pdf (consulté le 17 November 2021). [2]
- Coleman, A. (2019), *What's Intersectionality? Let These Scholars Explain the Theory and Its History*, <https://time.com/5560575/intersectionality-theory/>. [3]
- GBV AoR Working Group (2019), *Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies*, https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2019/06/report/handbook-for-coordinating-gender-based-violence-interventions-in-emergencies/Handbook_for_Coordinating_GBV_in_Emergencies_fin.01.pdf (consulté le 16 November 2021). [5]
- Plan International (2021), *Bridging the Gender Digital Divide*, <https://plan-international.org/education/bridging-the-digital-divide> (consulté le 17 November 2021). [1]



Extrait de :

Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls

DAC Guidance for Development Partners

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/0bddfa8f-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Glossaire », dans *Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls : DAC Guidance for Development Partners*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/cac533f0-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.